

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA REUNION DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 15 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à dix-neuf heures, le conseil de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON de Créteil, suivant la convocation de Monsieur Laurent CATHALA, Président en exercice de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et sous la présidence de Monsieur Jean-Louis POUJOL, doyen d'âge du conseil de territoire.

<u>Etaient présents</u>, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Vincent BEDU, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Grégoire VERNY, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur François VITSE, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Yves THOREAU à Madame Marie-Christine SEGUI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET.

I- Sous la présidence du conseiller territorial doyen d'âge

(Article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales)

> Installation du conseil de territoire

Monsieur Jean-Louis POUJOL, en sa qualité de doyen d'âge, procède à l'appel nominal des membres du conseil de territoire en exercice et déclare les conseillers territoriaux installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET est désigné secrétaire de séance.

> Election du Président du conseil de territoire

Madame Mathilde WIELGOCKI et Monsieur Grégoire VERNY sont désignés comme assesseurs.

Le quorum étant atteint pour la validité de l'élection du Président, le Président de séance appelle les candidatures au poste de Président.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Monsieur Laurent CATHALA
- Monsieur Thierry HEBBRECHT

Il est constaté:

Nombre de votants	. 74
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
Nombre de votes blancs	. 1
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	. 37

Monsieur Laurent CATHALA a obtenu 70 voix.

Monsieur Thierry HEBBRECHT a obtenu 3 voix.

Monsieur Laurent CATHALA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président et immédiatement installé.

II- Sous la présidence du Président élu

Monsieur le Président donne communication des décisions prises pour la période du 31 janvier au 7 juillet 2020.

Aucune observation n'étant faite sur ce point, les membres du conseil de territoire lui en donnent acte.

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports figurant à l'ordre du jour :

> N°CT2020.2/019 : Affaires générales - Lecture de la charte de l'élu local

Les conseillers de territoire prennent acte de la lecture de la charte de l'élu local par le Président.

➤ N°CT2020.2/020-1-2-3 : Affaires générales - Attributions déléguées au Président en application des articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

> N°CT2020.2/021-1-2 : Affaires générales - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et composition des jurys de concours

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires:

Madame Claire CHAUCHARD Monsieur Denis OZTORUN Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET Monsieur Gilles DAUVERGNE Madame Carine REBICHON-COHEN

Membres suppléants:

Monsieur Michel WANNIN Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD Madame Catherine DE RASILLY Monsieur Jean-Edgar CASEL Monsieur Joël PESSAQUE

> N°CT2020.2/022 : Affaires générales - Election des représentants auprès du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sont élus représentants auprès du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts :

- Monsieur Yves THOREAU
- Monsieur Pierre HOUDEBINE
- Madame Corinne ANDRE
- Madame Marie-Thérèse BOURNEIX
- Monsieur Jean-René CULLIER DE LABADIE
- Madame Catherine ARDIOT
- Monsieur Vincent BEDU
- Monsieur Joël-Robert HANSCONRAD
- Madame Vanessa HANNI
- Monsieur Alain BOUKRIS

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le quinze juillet deux mil vingt à vingt heures trente.

Le Président,

Laurent CATHALA